

**Nombre de membres
en exercice:** 11**Séance du jeudi 21 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoqué le 11 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Denis GRANERO.

Présents : 11**Votants:** 11**Sont présents:** Ronna CHALVET, Jean-Marc DUREY, Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Denis GRANERO, Jean Francois LALFERT, Régis LE FLOHIC, Emmanuel VERILHAC, Jean BYKENS, Lydia TABARY, Emilie MALEYSSON**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Daniel GINIERObjet: Création des commissions communales - DE 2019 01

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer des commissions pour organiser la gestion des différentes problématiques de la commune.

Le Maire propose de créer les commissions suivantes :

- Commission Accessibilité ERP,
- Commission Eau/Assainissement,
- Commission Energies renouvelables et transition énergétique,
- Commission problèmes de voisinage,
- Commission suivi aliénation des chemins communaux,
- Commission Bulletin,
- Commission personnel,
- Commission site,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres décide :**De créer les commissions et leur composition telles que décrites ci-dessous.****Composition de chaque commission :**

ACCESSIBILITE ERP	Jean Bykens, Jean-Marc Durey, Régis Le Flohic, Daniel Ginier
EAU ET ASSAINISSEMENT	Denis Granéro, Régis Le Flohic, Emmanuel Vérilhac, Daniel Ginier, Jean-François Lalfert, Jean Byken, Jean-Marc Durey
ENERGIES RENOUVELABLES ET TRANSITION ENERGETIQUE	Régis Le Flohic, Jean-François Lalfert, Jean Bykens, Jean-Marc Durey, Emilie Maleysson, Ronna Chalvet
PROBLEMES DE VOISINAGE	Jean-Marc Durey, Régis Le Flohic, Emilie Maleysson, Delphine Feuillade
SUIVI ALIENATION DES CHEMINS	Denis Granéro, Régis Le Flohic, Jean-François Lalfert, Emmanuel Vérilhac, Jean Bykens, Daniel Ginier

BULLETIN	Lydia Tabary, Delphine Feuillade, Ronna Chalvet
PERSONNEL	Régis Le Flohic, Denis Granéro, Daniel Ginier, Jean-Marc Durey (bureau)
SITE	Emmanuel Vérilhac, Lydia Tabary, Jean Bykens, Ronna Chalvet

ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres.

Objet: Vote du compte administratif complet - malarce thines - DE 2019 02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GRANERO Denis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		102 346.30	105 716.84		105 716.84	102 346.30
Opérations de l'exercice	314 911.20	431 139.40	63 077.86	135 619.84	377 989.06	566 759.24
TOTAUX	314 911.20	533 485.70	168 794.70	135 619.84	483 705.90	669 105.54
Résultat de clôture		218 574.50	33 174.86			185 399.64
				Restes à réaliser	51 500.00	
				Besoin/excédent de financement Total		133 899.64
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		115 300.57

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide à **l'unanimité** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

84 674.86	au compte 1068 (recette d'investissement)
133 899.64	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte administratif complet - ea malarce thines - DE 2019 03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GRANERO Denis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 176.62		70 756.67		74 933.29
Opérations de l'exercice	36 705.12	44 655.50	30 409.38	22 987.00	67 114.50	67 642.50
TOTAUX	36 705.12	48 832.12	30 409.38	93 743.67	67 114.50	142 575.79
Résultat de clôture		12 127.00		63 334.29		75 461.29
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		75 461.29
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide à **l'unanimité** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
12 127.00	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses :

Le maire informe le conseil municipal qu'il sera obligatoire en 2022 d'installer un défibrillateur dans les établissements recevant du public (églises, mairie et mairies annexes, gîtes), soit un à Thines un à Malarce et un à Lafigère.

La séance du conseil municipal pour le vote des budgets aura lieu fin mars, probablement le 21 mars, il est donc souhaitable que les commissions dont les décisions impacteront le budget se réunissent avant. (Gîte, Voirie, bâtiments, Culture, Accessibilité, Eau/Assainissement, Personnel, Site).

Régis Le Flohic
Maire


